



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 septembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE SEPT SEPTEMBRE à 14 h 00,
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port, en salle du
Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.**
Daniel PAUSE, 5ème Vice-Président.

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 9
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 3

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_094_BC_14
*Constitution d'une avance de
trésorerie du budget principal au
budget annexe de l'Eau Potable et au
budget annexe de l'Assainissement des
Eaux Usées pour l'exercice 2023*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

Nombre de votants : 13

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
30 août 2023

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
14/09/2023

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard MONIER - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 11/09/2023
Reçu en préfecture le 11/09/2023
Publié le 
ID : 974-249740101-20230911-2023_094_BC_14-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023_094_BC_14 : CONSTITUTION D'UNE AVANCE DE TRÉSORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE ET AU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES POUR L'EXERCICE 2023

Le Président de séance expose :

Budget annexe de l'Eau Potable :

Le Bureau Communautaire du 05 décembre 2022 a validé une avance de trésorerie du Budget Principal vers le budget annexe de l'Eau Potable de 3.800.000 € correspondant à l'encaissement des redevances de la surtaxe versées par les délégataires à un rythme semestriel.

Cette avance a été consommée à hauteur de 3.600.000 €.

Dans l'attente de l'encaissement d'emprunt, dont le versement effectif interviendra à la mi septembre, il est proposé de faire une nouvelle avance de trésorerie de 4.900.000 €. Celle-ci permettra de payer les factures d'investissement.

Budget annexe de l'Assainissement des Eaux Usées :

Ce budget annexe ne dispose pas encore d'avance de trésorerie du Budget Principal. Compte-tenu des décaissements attendus d'ici le 31 décembre 2023, il est proposé de mettre en place une avance de trésorerie du Budget Principal vers le budget annexe de l'Assainissement des Eaux Usées d'un montant de 500.000 €.

Il est rappelé que cette avance de trésorerie est une opération non budgétaire, remboursable au plus tard le 31 décembre 2023.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 24/08/2023.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Oùï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- AUTORISER le comptable public à procéder au versement d'une avance de trésorerie de 4.900.000 € du budget principal vers le budget annexe de l'Eau potable (hors régie communautaire à Saint Paul et Trois Bassins), remboursable au 31 décembre 2023.

Envoyé en préfecture le 11/09/2023

Reçu en préfecture le 11/09/2023

Publié le

ID : 974-249740101-20230911-2023_094_BC_14-DE



- AUTORISER le comptable public à procéder au versement d'une avance de trésorerie de 500.000 € du budget principal vers le budget annexe de l'Assainissement des Eaux Usées (hors régie communautaire à Saint Paul et Trois Bassins), remboursable au 31 décembre 2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Daniel PAUSE
5ème Vice-Président